



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 27 juin 2023
Date d'affichage : 27 juin 2023

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (Suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Pierre LYAN, Rémy PETOTON

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-95 : GEMAPI - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE SYSTEMES D'ABREUVEMENTS

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Dans le cadre du contrat territorial Morge Buron Merlaude, il est prévu l'aménagement de systèmes d'abreuvement au champ particulièrement sur les cours d'eau du Buron et du Geminel (action A9 du volet Milieu Aquatique du CT MBM). L'objectif de l'action est de limiter l'impact du bétail sur le cours d'eau (piétinement des berges, ensablement de l'eau, apport excessif d'azote).

Les parcelles identifiées dans le cadre de l'action seront équipées de dispositifs de type abreuvoirs, passage à gué et mise en défens. Les aménagements sont réalisés en concertation avec les exploitants volontaires et dimensionnés en fonction du chargement des parcelles.

Pour l'année 2023, cinq installations sont prévues sur les communes de Mons et Saint-Sylvestre-Pragoulin. Quatre exploitants volontaires prennent part à l'action.

Une convention d'entretien des aménagements sera établie avec les exploitants des parcelles.

Dans le cadre du contrat territorial Morge-Buron-Merlaude, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne subventionne les travaux d'aménagements de systèmes d'abreuvement au champ jusqu'à 50 %.

De son côté, le conseil départemental du Puy-de-Dôme subventionne l'action à hauteur de 10 %.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour l'action A9 du volet Milieu Aquatique du contrat territorial Morge Buron Merlaude.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- d'autoriser le président à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme pour cette action ;
- d'autoriser le président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour cette action ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches visant à obtenir des financements pour cette action ;
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'action.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

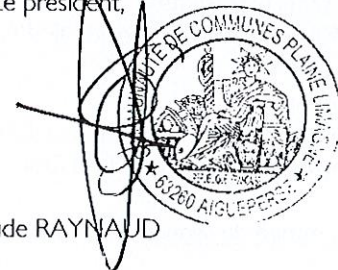
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 17 juillet 2023

Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD